****

**Mission Permanente**

**de la République d’Angola**

**Genève**

**39 EPU – THAÏLANDE**

**10 novembre 2021**

**Déclaration de l’Angola**

Madame la Vice-Présidente,

L’Angola salue l’engagement du royaume de la Thaïlande avec les différents mécanismes du Conseil des Droits de l’homme, ainsi que sa participation à ce 3° cycle de l’EPU.

Nous encourageons particulièrement la Thaïlande à poursuivre ses efforts en vue de la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement.

Dans un esprit constructif, l’Angola recommande ce qui suit:

* Prendre des mesures spécifiques supplémentaires pour garantir la mise en œuvre effective du droit à la nationalité des enfants apatrides nés en Thaïlande et garantir leur inclusion dans la société,
* Mener des actions visant à accroître la représentation des femmes dans la vie publique, conformément à la résolution 1325 « femme, paix et sécurité »,
* Interdire expressément toute forme de châtiment corporel à l’égard des enfants et de faire connaître cette législation au public.

L’Angola souhaite un plein succès à la Thaïlande pour son EPU.

Je vous remercie Mme la Présidente.